COORDONNÉES IMPORTANTES	3
HEURES DE LA SALLE D'EXPOSITION	4
INFORMATIONS SUR LE LIEU	4
DÉTAILS DES KIOSQUES	5
ESPACE/KIOSQUE DE 6X6	5
ESPACE/KIOSQUE DE 8X8	5
PROCÉDURE RELATIVE AU MONTAGE	5
HEURES DE MONTAGE	5
LIVRAISONS ET ENVOIS	5
SERVICE DE COURTAGE EN DOUANE ET DE TRANSPORT	6
ENREGISTREMENT	6
VÉHICULES À L'INTÉRIEUR DU CENTRE DES CONGRÈS	7
PRÉSENCE D'ENFANTS DANS LA SALLE D'EXPOSITION PENDANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE	7
MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE OBLIGATOIRE	7
STATIONNEMENT	8
RÈGLES RELATIVES AUX KIOSQUES	8
RÈGLES GÉNÉRALES	
HAUTEUR ET AFFICHES	9
ESPACE ATTRIBUÉ	9
CONTREBANDE ET PLAGIAT	9
SÉCURITÉ-INCENDIE	.0
CIGARETTE ET CANNABIS	
URGENCES MÉDICALES	.0
PROPRETÉ1	
MARCHANDISE DESTINÉE À UNE CLIENTÈLE ADULTE (18 ANS ET PLUS) 1	.1
DRONES	.1
POLITIQUE RELATIVE AUX ARMES	.1
SERVICES ALIMENTAIRES	.1
FOURNISSEURS DE SERVICES	12
SOURCE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE, MANUTENTION-ENTREPOSAGE, SUSPENSION DE BANNIÈRES PLOMBERIE, NETTOYAGE DE KIOSQUE, , SERVICES DE SÉCURITÉ, ET SERVICES DE TÉLÉPHONE1	, 2
MEUBLES ET DÉCORATION	.2
PROCÉDURE RELATIVE AU DÉMONTAGE	13

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS	14	
ANNEXE A	16	

COORDONNÉES IMPORTANTES

Salle d'exposition Demandes générales expo@comicconquebec.com info@comicconquebec.com

PAGE DES EXPOSANTS

https://www.comicconquebec.com/exposants/

LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Centre des congrès de Québec 1000, boul. René-Lévesque est Québec, QC G1R 5T8

SERVICE DE COURTAGE EN DOUANE ET DE TRANSPORT

Beyond Borders Rob Parr 416-771-4065 rob@beyond-borderslc.com

SERVICES AUX EXPOSANTS : ÉLECTRICITÉ, MANUTENTION-ENTREPOSAGE, NETTOYAGE, SUSPENSION DE BANNIÈRES, , ETC.

Centre des congrès de Québec Services aux exposants 418 649-7711, poste o ou 1 888 679-4000 services@convention.qc.ca https://www.convention.qc.ca/exposants/bons-de-commande/

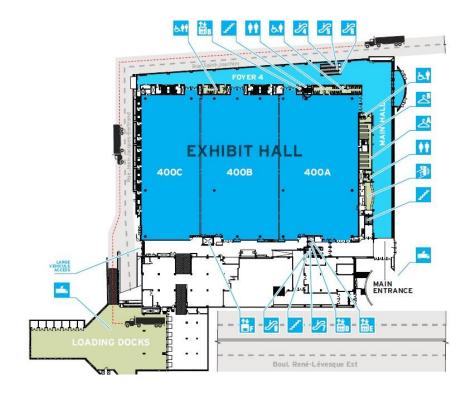
MEUBLES ET DÉCORATION

expo@comicconquebec.com

HEURES DE LA SALLE D'EXPOSITION

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Accès aux quais	13 h à 20 h 30	8 h à 10 h 30	10 h à 11 h
			17 h à 22 h
Montage	13 h à 21 h	8 h à 10 h 30	-
Remise en place – matin	-	-	10 h à 11 h
Heures d'ouverture	-	11 h à 18 h	11 h à 17 h
Remise en place – soirée	-	18 h à 18 h 30	-
Démontage	=	=	17 h à 22 h

INFORMATIONS SUR LE LIEU



Quais de chargement (niveau 4):

855, rue Jean-Jacques Bertrand Québec, QC G1R 5V3 Les camions et les remorques ne doivent pas dépasser 13 pi 6 po (4,11 m) en hauteur et 53 pi en longueur (16,15 m). La livraison et la cueillette de matériel sont interdites aux entrées du Centre et doivent s'effectuer par le débarcadère. Le stationnement est interdit au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant pourrait voir son véhicule remorqué.

DÉTAILS DES KIOSQUES

ESPACE/KIOSQUE DE 6X6

Chaque kiosque fait 6 pi sur 6 pi et vient avec le matériel suivant :

- une (1) table de 6 pi de longueur, de 30 po de hauteur et de 24 ou de 30 po de largeur;
- deux (2) chaises

ESPACE/KIOSQUE DE 8X8

Chaque kiosque fait 8 pi sur 8 pi et vient avec le matériel suivant :

- une (1) table de 8 pi de longueur, de 30 po de hauteur et de 24 ou de 30 po de largeur;
- deux (2) chaises

Pour obtenir des articles qui ne sont pas inclus dans votre espace, veuillez consulter la section des services offerts par nos fournisseurs.

PROCÉDURE RELATIVE AU MONTAGE

HEURES DE MONTAGE

VENDREDI	13 h à 21 h
SAMEDI	8 h à 10 h 30

LIVRAISONS ET ENVOIS

Les palettes, les caisses et les boîtes doivent toutes porter le nom de l'exposant, le numéro de son kiosque, le nom de la personne-ressource et le nom de l'événement (voir l'exemple d'étiquette d'expédition à l'annexe A). Tous les envois doivent être effectués pendant les périodes de montage. Nous n'accepterons aucun colis livré à votre nom.

IMPORTANT: Tout exposant qui expédie son matériel directement au Centre des congrès de Québec par un transporteur comprend que son matériel sera automatiquement manutentionné par le personnel du Centre et que des frais de manutention, payables sur place, s'appliqueront.

Le centre des congrès de Québec acceptera les envois de matériel à partir du jeudi 20 février, 2025,

durant les heures de bureau. Des frais d'entreposage s'appliquent pour le matériel livré avant cette date. Assurez-vous que tout le matériel soit livré ou ramassé au quai de chargement. Ne pas utiliser les entrées du Centre des congrès de Québec. Aucune livraison ni cueillette de matériel ne sont autorisées à l'entrée principale du Centre. Vous êtes priés d'utiliser le débarcadère.

Les exposants doivent faire en sorte que leurs palettes soient bien emballées et empilées. Si une palette mal emballée laisse échapper son contenu pendant l'expédition, endommage de la marchandise ou cause une blessure, le propriétaire de la palette sera tenu responsable des pertes et dommages. De plus, si une palette se brise et que l'exposant n'est pas dans le bâtiment au moment de l'incident, ce dernier sera tout de même entièrement responsable du coût de replacement et de déplacement de la palette.

SERVICE DE COURTAGE EN DOUANE ET DE TRANSPORT

Si vous venez de l'extérieur du Canada et devez importer de la marchandise au pays, nous sommes fiers de faire affaire avec Beyond Borders, entreprise qui offre des services de transport et de douanes :

Beyond Borders
Rob Parr
Director of Operations
416-771-4065
rob@beyond-borderslc.com

L'exposant qui utilise un messager tels FedEx, UPS, Purolator ou autre doit s'assurer que les frais de dédouanement et de taxes sont payés à l'avance. Toute marchandise expédiée « port dû » ne sera pas acceptée par le Centre des congrès de Québec. Dans certains cas, le messager omet de déclarer que des frais devront être payés par l'expéditeur lors de la livraison et le Centre reçoit indûment une facture parfois 30 à 90 jours après la fin de l'événement. Le cas échéant, **l'exposant sera refacturé** par le Centre avec des frais d'administration en sus.

ENREGISTREMENT

Le bureau des services aux exposants situé à côté des quais de chargement. Pour cet événement, des bracelets seront distribués au lieu des badges. Des bracelets supplémentaires peuvent être demandés au besoin durant l'inscription.

CHARIOTS MANUELS ET CHARIOTS ÉLÉVATEURS

Nous encourageons les exposants à apporter leur propre équipement. Vous trouverez des chariots manuels à 4 roues au Centre des congrès de Québec, mais leur nombre est limité, et le premier arrivé sera le premier servi.

Pour des raisons de sécurité et d'exclusivité du service de manutention-entreposage ainsi que pour protéger le plancher spécial de la salle d'exposition, les exposants ne sont pas autorisés à utiliser leurs propres transpalettes ou chariots élévateurs avec fourche dans les zones du quai de chargement et de la salle d'exposition. Les exposants peuvent utiliser les chariots à quatre roues fournis par le Centre des congrès sans frais ou apporter leurs propres chariots à deux ou quatre roues. Autrement, leurs

palettes ou caisses de transport doivent être déplacées par les opérateurs des chariots élévateurs avec fourche du Centre des congrès de Québec, aux frais de l'exposant.

VÉHICULES À L'INTÉRIEUR DU CENTRE DES CONGRÈS

Tout véhicule ou toute machine à l'intérieur du Centre des congrès de Québec qui possède un moteur à combustion interne ne peut contenir plus du quart de son réservoir en essence. Les batteries et les systèmes d'allumage doivent être débranchés en tout temps, et les clés de contact doivent être remises aux services de sécurité du Centre.

Le couvercle des réservoirs à essence de tout véhicule ou de toute machine doit être muni d'un dispositif de verrouillage. S'il est impossible de le verrouiller, il faut poser du ruban adhésif de manière qu'il reste solidement fermé et qu'on ne puisse accéder facilement au réservoir. Il faut placer des toiles protectrices imperméables sous les véhicules ainsi que des cales sous les pneus pour les empêcher de rouler.

Une heure de montage doit être convenue avant l'événement avec l'équipe des services aux exposants de Comiccon afin de faciliter la circulation des véhicules. Pendant les heures de montage et de démontage, les exposants venant en voiture doivent attendre qu'un responsable du Centre les escorte du quai à leur espace puis à la sortie, et ce, afin de réduire les risques d'endommagement de leur véhicule et pour des raisons de sécurité. En raison du fort achalandage au quai, les véhicules ne pourront guitter avant 20 h le dimanche.

PRÉSENCE D'ENFANTS DANS LA SALLE D'EXPOSITION PENDANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE

Conformément aux règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les enfants de <u>moins de 16 ans</u> ne sont pas autorisés dans la salle d'exposition pendant les heures de montage et de démontage.

Les enfants accompagnant un exposant auront accès à la salle d'exposition une fois la salle ouverte s'ils sont en tout temps sous la supervision directe de l'exposant responsable.

Si un exposant amène un enfant avec lui pendant les heures de montage et de démontage, il ne pourra pas aménager son espace à ce moment.

MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE OBLIGATOIRE

Tout exposant qui expédie son matériel directement au Centre des congrès de Québec comprends que ce dernier sera automatiquement manutentionné par le personnel du Centre et que des coûts, payables sur place, s'appliqueront.

Des frais de manutention s'appliquent pour le déplacement de caisses ou boîtes vides de la salle d'exposition vers la zone d'entreposage et leur retour vers la salle d'exposition, à la fin de l'événement – même pour les exposants qui livrent et ramassent leur propre matériel.

L'entreposage pendant l'événement est obligatoire et doit être confirmé par chaque exposant en remplissant le bon de commande « Forfait manutention et entreposage », disponible sur le site du

Centre des congrès de Québec ou auprès du comptoir de service du Centre lors du montage de l'exposition.

Le service comprend des étiquettes gratuites pour identifier les contenants vides qui sont disponibles au kiosque de service mobile. Veuillez inscrire votre numéro de kiosque en gros caractères.

La tarification comprend également l'étiquetage des effets et l'espace d'entreposage. Pour des raisons de sécurité, les exposants ne sont pas autorisés à effectuer leur entreposage euxmêmes. Le code d'incendie interdit l'entreposage des boîtes vides, des pallettes et des caisses de transport à l'intérieur ou à l'arrière de votre kiosque.

Les exposants qui préfèrent ne pas payer pour l'entreposage de leurs contenants vides au Centre des congrès de Québec sont tenus responsables de les retirer et de les entreposer hors site, et de les ramener lors du démontage. Le Centre des congrès de Québec a les droits exclusifs de manutention à tous les quais de chargement et dans toutes les salles d'exposition. Les chariots élévateurs à fourche et les transpalettes manuelles ou électriques ne peuvent pas être provenir de l'extérieur du Centre des congrès de Québec. Pour toute question sur la manutention, veuillez consulter le maître des quais ou communiquez avec le responsable des services aux exposants.

STATIONNEMENT

Le Centre des congrès de Québec est situé à proximité de nombreux espaces de stationnement souterrain, dont celui du complexe Marie-Guyart (Complexe G), de Place Québec (de la rue Saint-Joachim), de Place Haute-Ville (sous l'hôtel Delta) et de Place D'Youville (de la rue Place D'Youville). Ces stationnements sont tous reliés au Centre des congrès par un passage souterrain, et sont ouverts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Durant les jours de semaine (heures de bureau) et en raison de la circulation ou de travaux routiers possibles, nous vous recommandons fortement d'utiliser des moyens de transport responsables comme le covoiturage, le transport en commun ou Parc-O-Bus pour vous rendre au Centre des congrès de Québec. Pour plus d'information, veuillez consulter le <u>site Web du Centre des congrès</u>.

Veuillez noter qu'il est interdit en tout temps de stationner votre véhicule à la Promenade Desjardins. Il s'agit d'un espace privé partagé avec le Centre des congrès de Québec et l'hôtel Hilton de Québec.

RÈGLES RELATIVES AUX KIOSQUES

RÈGLES GÉNÉRALES

Durant l'événement, toutes les tables et les allées doivent être dégagées (pas de boîtes, de déchets ou de présentoirs).

Seuls les trois rubans adhésifs suivants peuvent être utilisés sur le plancher du Centre des congrès de Québec: Les seuls adhésifs permis au Centre sont les suivants et peuvent être achetés sur place :

Surfaces murales: Languettes de fixation murale 3M, no 7225

Surfaces de plancher: Echo Tape CL-W6033 ou VI-N6120 ou équivalent

Echo Tape Double Face DC-W188F

Murs de brique : Languettes de fixation murale 3M, no 7225

Veuillez aussi noter que tout ruban adhésif utilisé doit être retiré avant la fin de l'événement, sinon l'exposant devra en assumer les frais d'enlèvement.

Il revient aux exposants d'assurer la sûreté (soit veiller à ce qu'aucune structure ne tombe en aucun temps) et la propreté de leur kiosque. Le personnel de la salle d'exposition pourrait exiger que les montages soient plus solides s'il croit que le kiosque n'est pas sécuritaire. Si l'exposant ne collabore pas, l'organisation de Comiccon se réserve le droit de retirer les montages.

Les articles fortement parfumés sont interdits, que ce soit pour la vente ou sur les présentoirs; y compris les sels de bain, les potpourris, l'encens, les chandelles, les désodorisants, etc. Les articles parfumés doivent être emballés.

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Voir le document <u>Mesures de</u> <u>sécurité et prévention des incendies</u> disponible sur le site Internet du Centre.

HAUTEUR ET AFFICHES

Toute bannière ou affiche dans un kiosque ne doit avoir qu'un seul côté. Les éléments suspendus au plafond font exception à la règle. Seuls les exposants avec des kiosques qui mesurent plus de 16 pi sur 16 pi peuvent suspendre des affiches au plafond, mais il ne faut pas obstruer la ligne de visibilité. Les exposants doivent communiquer avec les services aux exposants s'ils désirent suspendre quoi que ce soit au plafond. Les demandes doivent être acheminées au moins deux semaines avant l'événement.

La hauteur des kiosques ne doit pas dépasser les draperies (soit 8 pi). Des exceptions peuvent être autorisées au cas par cas dans la zone des commanditaires. C'est là un moyen d'assurer la même chance pour tous les exposants de se faire voir par les visiteurs. Tout exposant qui ne respecte pas la hauteur maximale devra démonter la portion qui dépasse les draperies.

ESPACE ATTRIBUÉ

L'exposant peut utiliser l'espace à sa guise, mais il ne peut dépasser les dimensions accordées. Chaque espace est délimité par une marque sur le plancher. Tous les éléments de votre aménagement, y compris vos tables, doivent se trouver dans l'espace attribué.

Un membre du personnel du Comiccon demandera aux exposants qui empiètent sur l'espace d'un exposant voisin ou sur une allée de déplacer leur aménagement à l'intérieur des limites de leur espace.

CONTREBANDE ET PLAGIAT

Le Comiccon de Québec et Major Comics interdisent formellement la vente de marchandise non autorisée ou de contrebande. La vente ou la présentation de marchandises auxquelles sont rattachés des droits ne sont permises que si le titulaire des droits a donné son approbation et que la vente et la présentation ne contreviennent pas aux lois sur le droit d'auteur. L'exposant qui participe au Comiccon de Québec doit accepter ces règles; dans le cas contraire, on l'expulsera de

l'événement sans remboursement et on pourrait le bannir des éditions futures. Tout exposant surpris à vendre une telle marchandise s'expose à des poursuites.

Veuillez noter que la vente d'art créé à partir d'intelligence artificielle est strictement interdite.

SÉCURITÉ-INCENDIE

Les kiosques doivent se conformer au code d'incendie de la Ville de Québec et peuvent subir une inspection par le chef du service des incendies de la Ville. Aucune partie d'un kiosque ou d'un présentoir ne peut bloquer ou recouvrir les allées ainsi que l'accès aux portes, aux extincteurs, aux tuyaux d'incendie, aux alarmes d'incendie ou à tout élément connexe.

Aux fins de sécurité, nous interdisons l'utilisation de feu, de flammes et de sources de chaleur dans la salle d'exposition. Cela comprend les chandelles, les bougies chauffe-plat, les lance-flammes, les générateurs individuels, les torches, les briquets, les fusées, les feux d'artifice, les cierges merveilleux, les torches tiki, les briquets à silex, etc.

CIGARETTE ET CANNABIS

Il est interdit de fumer des cigarettes ordinaires ou électroniques à l'intérieur du Centre des congrès de Québec. Il est également interdit de consommer du Cannabis.

Les exposants qui désirent fumer doivent se rendre à l'extérieur de l'édifice.

URGENCES MÉDICALES

Les exposants doivent signaler tout accident et toute blessure aux services aux exposants le plus tôt possible.

S'il faut l'intervention de services médicaux et qu'il n'est pas possible pour l'exposant de se rendre au bureau des services aux exposants, il doit communiquer avec un membre du personnel du Comiccon pour lui dire de demander de l'aide aux services aux exposants. Les services aux exposants dépêcheront l'équipe médicale du Comiccon de Québec sur les lieux de l'urgence. L'équipe médicale possède l'équipement nécessaire pour traiter tous les types d'urgences médicales.

L'équipe médicale évaluera la situation et communiquera avec le service d'urgence 911 au besoin. Les exposants ne doivent pas composer le 911 de leur propre chef en raison des exigences à respecter dans le bâtiment lorsque des services d'urgence sont dépêchés sur place.

PROPRETÉ

Les exposants doivent assurer la propreté de leur kiosque À TOUT MOMENT pendant l'événement et le démontage.

Les allées de la salle d'exposition seront nettoyées chaque soir après la fermeture. Les boîtes vides qui se trouveront dans les allées (même pendant les heures de montage) seront recyclées par le personnel du Centre des congrès de Québec. Un service de nettoyage des kiosques est également offert par le Centre des congrès de Québec aux frais de l'exposant.

Les exposants sont responsables de tout dommage causé à la propriété du Centre des congrès de Québec ou du Comiccon de Québec et recevront une facture correspondant au coût des réparations ou du remplacement de ce qui a été endommagé.

MARCHANDISE DESTINÉE À UNE CLIENTÈLE ADULTE (18 ANS ET PLUS)

Les exposants NE PEUVENT PAS distribuer ou vendre du matériel de catégorie adulte à quiconque ayant moins de 18 ans. Tout article de catégorie adulte doit être laissé derrière le comptoir, et il est interdit d'afficher de la nudité ou du contenu sexuel.

DRONES

Il est strictement interdit de faire voler des drones au Comiccon de Québec. Les exposants qui se feront prendre lors de l'événement seront avertis et devront ranger le drone. Advenant que l'exposant se fasse prendre de nouveau, nous demanderons à ce que le drone quitte les lieux. Il est possible que l'exposant ait à quitter le Comiccon lui aussi.

Veuillez noter que vous pouvez vendre des drones, mais n'oubliez pas d'aviser vos clients qu'il est interdit de les faire voler à l'intérieur de l'édifice. Nous confisquerons le drone de tout participant coupable d'en faire voler un.

POLITIQUE RELATIVE AUX ARMES

Si un exposant a l'intention de présenter ou de vendre des armes, des armures ou des accessoires, il doit obtenir l'approbation des services aux exposants du Comiccon de Québec. Des politiques et des procédures ont été établies pour indiquer quels articles sont autorisés aux fins de présentation ou de vente. Nous demanderons également à l'exposant d'afficher une pancarte fournie par le Comiccon, à un endroit bien visible à l'intérieur de son espace, en guise de preuve qu'il est autorisé à vendre des armes, des armures ou des accessoires. La pancarte indiquera aussi que la vente d'armes telles que des épées en métal et des couteaux est strictement interdite aux personnes âgées de moins de 18 ans. La pancarte fournie par le Comiccon doit être retournée après l'événement.

Les exposants doivent signer une entente et accepter de se conformer à toutes les politiques et directives du Comiccon de Québec, ainsi qu'aux lois canadiennes en vigueur <u>avant</u> l'événement.

Si un exposant est surpris à vendre des armes sans avoir signé l'entente ou sans avoir posé la pancarte obligatoire dans son espace, il devra retirer la marchandise de son kiosque, et s'il ne se conforme toujours pas au règlement, il pourrait être expulsé de l'événement.

SERVICES ALIMENTAIRES

Tout aliment provenant de l'extérieur du Centre des congrès de Québec est interdit à l'intérieur du Centre.

La vente, la distribution et la consommation d'aliments et de boissons au Centre des congrès reviennent **exclusivement à Maestro Culinaire**.

Toute promotion, distribution ou vente d'aliments ou de boissons par un exposant est interdite en raison de l'entente d'exclusivité avec le traiteur du Centre des congrès de Québec. Pour obtenir une autorisation spéciale, vous devez communiquer avec le traiteur <u>avant</u> l'événement :

Marylou Boulianne Maestro Culinaire marylou.boulianne@maestroculinaire.ca

Veuillez envoyer une copie de l'autorisation reçue à expo@comicconquebec.com.

Si un exposant est surpris à vendre des aliments et des boissons sans avoir obtenu l'autorisation écrite de Maestro Culinaire et sans afficher une pancarte, il devra retirer la marchandise de son kiosque, et s'il ne se conforme toujours pas au règlement, il pourrait être expulsé de l'événement.

FOURNISSEURS DE SERVICES

SOURCE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE, MANUTENTION-ENTREPOSAGE, SUSPENSION DE BANNIÈRES, PLOMBERIE, NETTOYAGE DE KIOSQUE, , SERVICES DE SÉCURITÉ, ET SERVICES DE TÉLÉPHONE

Les services ci-dessus sont assurés directement par le Centre des congrès de Québec. Vous pouvez acheter des services en visitant le site Web :

Les services Internet sont offerts par Encore.

Profitez du tarif réservation anticipé en commandant en ligne avant le 7 février 2025 avant 16h.

Voici les coordonnées à utiliser pour acheminer toute question relative au portail et aux services qui y sont liés :

Services aux exposants

Courriel : <u>services@convention.qc.ca</u> Téléphone sans frais : 1 888-679-4000 Téléphone : 418 649-7711 poste 4030

*Veuillez noter qu'un accès wifi sans frais est disponibles partout dans le Centre des congrès de Québec.

MEUBLES ET DÉCORATION

Voici les coordonnées à utiliser si vous avez besoin de tables, de chaises, de tapis ou d'autres pièces d'ameublement qui ne sont pas offerts par l'événement :

expo@comicconquebec.com

PROCÉDURE RELATIVE AU DÉMONTAGE

Nous recommandons aux exposants qui peuvent transporter leurs marchandises à la main d'utiliser l'entrée principale et de marcher jusqu'à l'endroit où est garé leur véhicule au lieu d'apporter ce dernier aux quais pour le démontage.

IMPORTANT:

- Le stationnement est interdit sur la promenade Desjardins et devant l'entrée principale du Centre.
- Aucun chariot manuel à 4 roues ni transpalette ne sont autorisés aux entrées du Centre des congrès de Québec.

Le démontage des kiosques dans la salle d'exposition ne peut pas commencer avant 17 h le dimanche.

S'il survient une urgence obligeant un exposant à démonter son kiosque avant la période prévue, ce dernier doit solliciter l'approbation du directeur de la salle d'exposition pour obtenir les directives à suivre et l'autorisation spéciale nécessaire.

Tout exposant qui décide de garder de la marchandise ou des boîtes en surplus dans son véhicule doit en faire part aux services aux exposants afin qu'on planifie un moment pour l'accès aux quais.

L'exposant qui manutentionne lui-même son matériel au démontage et utilise son propre véhicule doit :

- 1. Attendre que le personnel du Centre achemine ses contenants vides à son stand, dès que les tapis d'allée auront été retirés par le fournisseur des services d'exposition.
- 2. Emballer son matériel.
- 3. Acheminer son matériel complet (et non une partie seulement) au débarcadère à l'aide d'un chariot manuel ou demander l'assistance d'un manutentionnaire ou d'un opérateur du chariot élévateur du Centre.
- 4. Signifier au chef de quai, qui lui remettra un coupon, que son matériel complet est prêt à être chargé.
- 5. Laisser son matériel sur le quai et aller récupérer son véhicule.
- 6. Faire la file à l'entrée du débarcadère et présenter son coupon au préposé au trafic, qui lui assignera une porte à l'intérieur du débarcadère dès qu'elle sera libre.
- 7. Stationner son véhicule et procéder rapidement au chargement de son véhicule.

Retour du matériel d'exposition

Le retour du matériel ne s'effectue pas automatiquement. C'est un processus qui gagne à être planifié par l'exposant.

Si l'exposant ne transige pas avec le transporteur officiel de l'événement, ConsultExpo pour le retour de son matériel et choisit de retenir les services de son propre transporteur, il doit obligatoirement :

1. Appeler son transporteur à l'avance et demander la cueillette le jour même **avant la fin de la période de démontage**.

- 2. Apposer une copie de son connaissement électronique sur tous les colis ou remplir manuellement son connaissement en trois copies en prenant soin d'indiquer son numéro de compte. N.B. Le Centre n'offre pas les connaissements des différents transporteurs; voir le transporteur et courtier en douane officiel sur place au besoin.
- 3. Identifier tous les colis (ex. : 1 de 2, 2 de 2) en spécifiant l'adresse d'expédition, son numéro de cellulaire et son numéro de stand.
- 4. Aviser le chef de quai que l'expédition est prête à être ramassée par son transporteur et lui remettre une copie de son connaissement dûment rempli.

Important:

- Le personnel du Centre n'est pas autorisé à appeler le transporteur au nom de l'exposant.
- Pour toute expédition à l'extérieur du Canada, une facture commerciale en trois copies, produite par l'exposant, doit être jointe au connaissement. À défaut de joindre ce document, la cueillette sera refusée par le transporteur.

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

Les obligations et restrictions suivantes s'appliquent aux exposants ainsi qu'au personnel du fournisseur de services d'exposition retenu par l'exposant, et ce, pendant le montage et le démontage du salon.

Obligations

Assurances

L'exposant doit posséder sa propre assurance responsabilité civile (2 000 000 \$ minimum). Le Centre des congrès de Québec ou ses mandataires n'assument aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Recyclage et collecte des matières résiduelles durant les transitions dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause. L'exposant doit utiliser les nombreux équipements mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage et du démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus.

Les poubelles pour les déchets ultimes et le recyclage doivent être placées à l'extérieur du stand dans l'allée chaque soir dès la fermeture de l'exposition. Elles seront vidées par le personnel du Centre sans frais. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront pas vidées.

Restrictions

Aires L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, communes

escaliers mécaniques, foyers, halls, moniteurs, issues de secours de

l'immeuble ou autres salles du Centre.

Animaux La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation du Centre.

Seuls les chiens d'assistance pour personnes handicapées sont

autorisés sans restriction.

Appareils de cuisson

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies. Consulter le document <u>Mesures de sécurité et prévention des incendies</u>

disponible le site Internet du Centre.

L'utilisation d'autocollants, quels qu'ils soient, doit obligatoirement Autocollants

être préapprouvée par le Centre.

Ballons et confettis

L'usage des ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur de l'événement. Des frais seront imputés à l'exposant pour la récupération des ballons au plafond après l'exposition.

L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.

Consommation d'alcool lors du montage et du démontage

Afin de diminuer les risques d'accident et à moins d'une entente particulière avec le Centre, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée

durant les périodes de montage et de démontage.

Limites sonores Si un équipement produit un bruit ou une odeur qui incommodent les

exposants ou les visiteurs, l'exposant doit en cesser le

fonctionnement. L'intensité du bruit ne doit pas dépasser 70 décibels à quatre pieds de la source de bruit. Le Centre est le seul juge en la

matière.

Ruban adhésif

Les seuls adhésifs permis au Centre sont les suivants et peuvent être

achetés sur place :

Surfaces murales: Languettes de fixation murale 3M, no 7225 Surfaces de plancher: Echo Tape CL-W6033 ou VI-N6120 ou

équivalent

Echo Tape Double Face DC-W188F

Murs de brique : Languettes de fixation murale 3M, no 7225 Le Centre assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de

24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés de l'exposant ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués. Si l'exposant souhaite commander de la sécurité additionnelle spécifiquement pour son stand, il doit en faire la demande au

responsable des expositions.

Véhicules motorisés

Sécurité

L'exposant doit se conformer aux règles de prévention des incendies.

Voir le document <u>Mesures de sécurité et prévention des incendies</u>

disponible sur le site Internet du Centre.

ANNEXE A

EXEMPLE D'ÉTIQUETTE

Nom de l'expéditeur Adresse

N° de téléphone Nombre de boîtes Transporteur Nom et n° de téléphone du courtier en douane

NOM DE L'ENTREPRISE : _	
A/s du Comiccon d	de Québec - Édition d'hiver 2025
Numéro de kio	osque :

Centre des congrès de Québec Quai de chargement (niveau 4) 855, rue Jean-Jacques Bertrand Québec, QC G1R 5V3